

FORMATION

2019



Les formations CEPRI

CEPRI est une association nationale de collectivités territoriales, créée en décembre 2006 pour promouvoir une approche ambitieuse de la prévention risque d'inondation. Son fonctionnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire au service de ses membres et grâce aux apports comité d'experts d'un multiples (juriste, compétences économiste, architecte, géographe, urbaniste, prévisionniste, hydraulicien, psycho-sociologue...).

Depuis 10 ans, le CEPRI travaille activement auprès de ses membres, les collectivités locales de France, pour faire le lien avec les services de l'État et les ministères concernés.

PLUSIEURS OBJECTIFS

- > Apporter un appui technique et une expertise aux instances locales, nationales et européennes.
- > Représenter les collectivités territoriales dans toutes les composantes de la politique nationale.
- > Produire des outils techniques de référence.
- > Faire vivre un réseau de savoirfaire, d'informations et d'expériences réussies.
- > Accompagner les collectivités locales dans la conception de pratiques innovantes.

Le CEPRI accorde depuis longtemps une grande importance à la sensibilisation des élus locaux au risque d'inondation et les invite à engager des actions de prévention.

Le CEPRI intervient pour accompagner et stimuler cette démarche de réflexion stratégique

de prévention du risque en liaison avec l'Etat.

Depuis plusieurs années, le CEPRI a produit une large collection de publications diversifiées (guides et rapports) sur les principaux sujets concrets liés au risque d'inondation. Cette démarche participe à la sensibilisation de tous les acteurs locaux ou nationaux concernés.

Compte tenu de l'importance du sujet, des enjeux politiques économiques induits par le risque inondation à l'échelle nationale comme au niveau local, il est donc primordial pour les collectivités d'anticiper et d'analyser pesant sur chaque territoire, afin d'éviter vulnérabilité excessive, préjudiciable à la sécurité des personnes, au bon fonctionnement des territoires, à leur économie.

C'est la raison pour laquelle, en sa qualité d'organisme de formation professionnelle officiellement déclaré depuis 2014, le CEPRI organise et assure pour le compte de ses adhérents et de tous les organismes publics intéressés des formations adaptées.

L'offre développée dans ce cadre n'a pas vocation à concurrencer celle déjà proposée sur le marché, mais uniquement à compléter celleci : l'association cherche satisfaire un besoin qui n'est pas pris en compte par le marché ou de façon peu suffisante. Le CEPRI publie ainsi chaque année calendrier de formations professionnelles sur des thèmes liés à la gestion du risque inondation; un complément cohérent à l'édition de nos guides méthodologiques.

Cette démarche a pour objectif de permettre de meilleures mises à disposition et appropriation des données par ailleurs détenues dans notre centre de ressources.

En ce qui concerne les moyens humains, le CEPRI s'appuie très largement sur ses ressources internes. Il peut aussi faire appel à des intervenants extérieurs, des agents en poste au sein des services ses collectivités adhérentes, reconnus pour leur expertise et leur capacité à faire partager expérience, ou des représentants d'organismes partenaires choisis pour répondre à certaines attentes particulières.

Sont remis lors des formations un dossier pédagogique et nos dernières publications.

Les formations assurées par le CEPRI ne sont pas comprises dans le montant de la cotisation annuelle payée par ses adhérents, mais font l'objet d'une facturation particulière établie en fonction du barème fixé par ses instances délibérantes.

PUBLICS CONCERNES: En priorité, agents territoriaux et élus locaux. Ouverture aux services de l'Etat sur certaines formations.

LIEU: Paris ou sur site (selon demande).

En parallèle de ces propositions de formation,
le CEPRI se tient à la disposition des collectivités territoriales pour concevoir des formations plus personnalisées, adaptées à des besoins

particuliers.

Pour plus d'informations,

Contactez nous par téléphone au

02 38 21 15 22 ou

par mail à l'adresse suivante

info@cepri.net



La réduction de la vulnérabilité



OBJECTIFS



Acquérir des connaissances sur la notion de vulnérabilité des populations, des biens et des activités.

principaux Découvrir les facteurs de réussite des démarches de réduction de la vulnérabilité des logements, des entreprises, des réseaux et des services publics (PCA).





Comprendre l'origine des démarches de réduction de la vulnérabilité,

Diagnostiquer la vulnérabilité territoriale,

Réduire la vulnérabilité des logements,

Réduire la vulnérabilité des entreprises,

Réduire la vulnérabilité des réseaux,

Réduire la vulnérabilité des services publics et mettre en place un plan de continuité d'activité,

Quels outils sont à ma disposition ?

DURÉE



1 journée

Attention, nombre de places limitées. Pour vous inscrire, contactez-nous au 02 38 21 15 22 ou info@cepri.net

PUBLIC



Représentants des collectivités territoriales et des services de l'Etat.

MÉTHODES



Alternance d'apports méthodologiques et d'études de cas.

INTERVENANTS



Equipe du CEPRI et intervenants extérieurs

SESSIONS



2 avril 2019

COÛT





Les essentiels du risque inondation





Acquérir les bases pour comprendre ce qu'est le risque inondation et comment celui-ci est pris en compte de manière réglementaire,

Découvrir les moyens à la disposition des acteurs territoriaux pour gérer le risque inondation,

Comprendre les perspectives d'évolution des politiques actuelles de la gestion du risque inondation et leurs futurs impacts.

PROGRAMME



À quel type d'aléa mon territoire est-il soumis ? Quelles sont les conséquences d'une inondation pour mon territoire ?

Quels outils sont à ma disposition ?

DURÉE



1 journée

Attention, nombre de places limitées. Pour vous inscrire, contactez-nous au 02 38 21 15 22 ou info@cepri.net

PUBLIC



Représentants des collectivités territoriales (élus et techniciens) et représentants des services de l'Etat. Public non initié visé. Prise de poste par exemple.

MÉTHODES



Alternance d'apports théoriques et d'études de cas.

NTEDVENANTS



Équipe du CEPRI et intervenants extérieurs

SESSIONS



21 mai 2019

COÛT





L'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et la planification.



OBJECTIFS



Acquérir des connaissances sur les principaux outils du droit de l'urbanisme pouvant intégrer les risques d'inondation,

Permettre une meilleure prise en compte des différents types de risques d'inondation dans les outils du droit de l'urbanisme,

Sensibiliser les acteurs de l'urbanisme au risque d'inondation et les acteurs de la prévention des inondations à la planification.

PROGRAMME



Pourquoi m'interroger sur la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement de mon territoire ?

Quels outils ai-je à ma disposition pour prendre en compte les risques d'inondation dans la planification locale ?

Comment m'y prendre pour intégrer le risque d'inondation dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU(i), etc.)?

DURÉE



1 journée

Attention, nombre de places limitées. Pour vous inscrire, contactez-nous au 02 38 21 15 22 ou info@cepri.net

PUBLIC



Représentants des collectivités territoriales et des services de l'Etat.

MÉTHODES



Alternance d'apports méthodologiques et d'études de cas.

INTERVENANTS



Equipe du CEPRI et intervenants extérieurs (représentants de l'Etat, des collectivités)

SESSIONS



13 juin 2019

COÛT





L'intégration du risque inondation dans les opérations d'aménagement et l'urbanisme opérationnel.





Avoir une vision globale de l'intégration du risque dans les décisions d'aménagement du territoire, de la planification à l'urbanisme opérationnel,

Connaître les différents principes permettant d'intégrer les risques d'inondation dans les projets d'aménagement, Sensibiliser les professionnels de l'aménagement au risque d'inondation et les acteurs de la prévention des inondations à l'urbanisme opérationnel.

PROGRAMME



Pourquoi s'interroger sur la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement de mon territoire ?

Comment tenir compte des risques d'inondation dans les projets d'aménagement de mon territoire ?

DURÉE



1 journée

Attention, nombre de places limitées. Pour vous inscrire, contactez-nous au 02 38 21 15 22 ou info@cepri.net

PUBLIC



Représentants des collectivités territoriales et des services de l'Etat.

MÉTHODES



Alternance d'apports méthodologiques et d'études de cas.

INTERVENANTS



Equipe du CEPRI et intervenants extérieurs (collectivité, professionnel de l'aménagement, etc.)

SESSIONS



24 septembre 2019

-- ^-





Le ruissellement







Connaître le phénomène de ruissellement, ses causes, ses manifestations et ses interactions avec les autres types d'inondations,

Comprendre le rôle de chacun dans la gestion du ruissellement et le lien avec d'autres compétences telles que la gestion des eaux pluviales et la GEMAPI,

Acquérir une vision globale des techniques de gestion du ruissellement en fonction du contexte, en milieu urbain comme en milieu rural.

PROGRAMME



Qu'est-ce que le ruissellement ? Quelles en sont les causes et comment se manifeste-t-il ?

Qui est responsable de la gestion des inondations par ruissellement ?

Comment intégrer le risque de ruissellement dans l'aménagement de mon territoire ? Comment le traiter au quotidien ?

DURÉE



1 journée

Attention, nombre de places limitées. Pour vous inscrire, contactez-nous au 02 38 21 15 22 ou info@cepri.net

PUBLIC



Représentants des collectivités territoriales et des services de l'Etat.

MÉTHODES



Alternance d'apports méthodologiques et d'études de cas.

INTERVENANT



Equipe du CEPRI et intervenants extérieurs

SESSIONS



15 octobre 2019

COÛT





De la compétence GEMAPI à la gestion globale du risque d'inondation











DURÉE



PUBLIC



MÉTHODES



Alternance d'apports théoriques et d'exemples.

INTERVENANT



Equipe du CEPRI et intervenants extérieurs (collectivité, juriste ...)

SESSIONS



7 novembre 2019

COÛT



400 € pour les membres du CEPRI 600 € pour les non membres du CEPRI

Proposer un cadre méthodologique pour aider les collectivités à mettre en oeuvre la compétence Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI) dans le cadre global de la politique de gestion du risque d'inondation.

Apporter des réponses pragmatiques aux questions les plus fréquentes des collectivités.

Illustrer avec des exemples de cas concrets.

Avec la GEMAPI, quelle stratégie de gestion de l'aléa pour mon territoire ?

Dans quel cadre administratif j'inscris mes actions, avec quels outils financiers ?

Quel est le lien entre la compétence GEMAPI et les autres actions mises en œuvre sur mon territoire en matière de gestion du risque d'inondation ?

Représentants des collectivités en charge de la GEMAPI

(élus et techniciens) et des services de l'Etat.

Quelles sont mes responsabilités ?

1 journée

Attention, nombre de places limitées. Pour vous inscrire, contactez-nous au 02 38 21 15 22 ou info@cepri.net